



**Vingt-et-unième réunion du Groupe régional AFI de planification et de mise en œuvre
(APIRG/21)
(Nairobi, Kenya, 9 – 11 octobre 2017)**

**Point 3 de l'ordre du jour : Cadre de performance pour la planification et la mise en œuvre
régionales de la navigation aérienne**

**STATUT DE MISE EN OEUVRE DU PLAN AFI DE NAVIGATION AÉRIENNE
ÉLECTRONIQUE (l'eANP AFI)**

(Note présentée par le Secrétariat)

SUMMAIRE

La présente note de travail fait le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du nouveau Plan AFI de navigation aérienne électronique (eANP AFI) suite son adoption par la réunion APIRG/20. Les États sont instamment invités à transmettre leurs contributions/observations en temps opportun, une fois que les propositions d'amendement (PfA) des volumes II et III de l'ANP AFI seront diffusées, afin de garantir l'exactitude des données publiées.

La suite à donner par la réunion figure au **paragraphe 3**.

RÉFÉRENCES :

- Doc 7030, *Procédures régionales complémentaires*
- Doc 7300, *Convention relative à l'aviation civile internationale*
- Doc 9082, *Politique de l'OACI sur les redevances d'aéroport et les services de navigation aérienne*
- Doc 9161, *Manuel sur l'économie des services de navigation aérienne*
- Doc 7474, *Plan de navigation aérienne-Région Afrique-Océan Indien*
- Doc 9750, *Plan mondial de navigation aérienne*
- Doc 10007, *Rapport de la douzième Conférence sur la navigation aérienne (2012)**
- Rapport de la réunion APIRG/20

Objectifs stratégique connexes de l'OACI : A – Sécurité, B – Capacité et efficacité de la navigation aérienne, E- Protection environnementale

1. INTRODUCTION

- 1.1 La douzième Conférence de navigation aérienne (AN-Conf/12) a approuvé la recommandation 6/1 concernant l'alignement des plans régionaux de navigation aérienne (ANP) avec la quatrième édition du *Plan mondial de navigation aérienne (GANP)* (Doc 9750). Un nouvel ensemble de modèles a été conçu pour les Volumes I, II et III de l'ANP et approuvé par le Conseil. En outre, de nouveaux processus de révision de l'ANP ont été élaborés et adoptés.

1.2 Le nouveau format de l'eANP AFI a été validé par la réunion APRG/20 (Yamoussoukro, Côte d'Ivoire, 30 novembre – 2 décembre 2015).

2. ANALYSE

2.1 La réunion se rappellera la mesure recommandée par la Conclusion 20/47 d'APIRG : *Application et élaboration de l'eANP AFI*, et qu'en date du 4 juillet 2016 une proposition d'amendement du Plan de navigation aérienne AFI (PfA: *ESAF-I 1601-AOP/CNS/ATM/MET/SAR/AIM*) a été diffusée et approuvée le 19 août 2016 par le Président de l'OACI, au nom du Conseil. Une copie du volume I AFI eANP est fournie en **pièce jointe A** à la présente note de travail, pour référence.

2.2 Le volume II a été mis à jour avec des informations supplémentaires après concertation entre les deux Bureaux régionaux et le Responsable du programme régional au siège de l'OACI, il a été soumis à l'examen du Bureau de la navigation aérienne (ANB). Après publication des observations de l'ANB, le Bureau régional ESAF de l'OACI va élaborer et soumettre une *proposition d'amendement du Plan de navigation aérienne* (PfA) avant sa distribution transmis aux Etats et aux Organisations pour examen et observations avant son adoption finale par l'APIRG (l'adoption se fait à travers la conclusion d'un accord régional impliquant le PIRG compétent).

2.3 Le volume III en cours d'examen sous la coordination des Bureaux régionaux ESAF et WACAF, après quoi la version actualisée sera mise en ligne pour les observations du Bureau de la navigation aérienne avant sa diffusion auprès des Etats. La modification du Volume III ne requiert pas l'approbation du Conseil. La date butoir pour la finalisation et l'adoption des Volumes II et III est fixée au mois de décembre 2017.

3. SUITE À DONNER

3.1 La réunion est invitée à :

- a) Prendre acte de l'état d'avancement de la mise en œuvre des Volumes II et III de l'eANP AFI ;
- b) Demander au Secrétariat de cordonner et d'accélérer la modification et la finalisation des deux Volumes avant fin décembre 2017 ;
- c) Demander instamment aux États de soutenir le processus de modification des Volumes II et III en fournissant, en temps opportun, leurs contributions/observations sur les propositions d'amendement (PfA) quand elles seront diffusées.

--- FIN ---